

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

03/2025

**Objet : Choix du projet parc photovoltaïque à l'ancienne décharge : SEV ou opérateur privé**

**SEANCE VENDREDI 07 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt cinq*

*Le 07 février à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 31 janvier 2025 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN*

**Absents excusés :**

*Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI*

**Absents :** *Amandine HEBREARD*

*Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance*

Madame le Maire rappelle l'engagement de la commune en matière environnementale et sa volonté de développer des énergies renouvelables sur le territoire.

Elle rappelle également le souhait de la commune de s'inscrire dans cette dynamique et entend valoriser son patrimoine par le développement d'installations de référence.

Dans le cadre de ses recherches, SOLVEO ENERGIES, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé à 3 bis, route de Lacourtenourt à Fenouillet (31150), a identifié sur le territoire de la commune un site susceptible de pouvoir accueillir un parc photovoltaïque et a proposé une solution de type « Mini Champ Solaire ».

Etant ici précisé qu'un Mini Champ Solaire (MCS) est un petit parc photovoltaïque au sol couvrant une surface d'au moins 3 500 m<sup>2</sup> et ayant pour objectif de développer une petite unité de production au plus près des besoins de consommation de la population, en adéquation avec les aspirations des consommateurs au « circuit court ».

Les équipements proposés seront dotés d'une puissance photovoltaïque de 282 kWc et l'électricité totale produite sera revendue et distribuée par Ilek, un fournisseur d'électricité dont SOLVEO est partenaire.

Bien qu'étant situé sur le domaine privé de la commune et qu'aucune procédure de mise en concurrence préalable n'est obligatoire, la commune a également étudié une note d'opportunité remise par le SEV84 sur le même site identifié.

Après comparaison des offres, il convient de faire un choix entre les deux propositions.

Madame le Maire propose de poursuivre avec l'opérateur privé : SOLVEO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- **CHOISIR** l'opérateur privé : SOLVEO ENERGIES
- **AUTORISER** Madame le Maire à poursuivre les réunions avec cet opérateur afin de définir les conditions de finalisation du projet
- **PLANIFIER** une réunion publique de présentation du projet de l'opérateur

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

